

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Convocation le : 08 janvier 2021

Affichage le : 19 janvier 2021

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Monique SANGOY - Didier GAULT – Thierry VERGNAUD – Nathalie BUSSET –

Excusé : Jean-Christophe GUYON –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 14 décembre dernier dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame JOUSSEAU Laurence est nommée secrétaire de séance.

1) – Projets 2021 -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du débat d'orientation budgétaire nécessaire lors de la création du budget et rappelle les différents projets prévus pour l'année 2021.

En fonctionnement, l'entretien des bâtiments et du matériel (chaudière bois) sera un point important de la section. Plusieurs devis concernant l'entretien sont déjà prévus.

Le Conseil Municipal va étudier également l'installation d'un adoucisseur d'eau pour l'école et l'immeuble GUILLEMAUD afin de réduire les problèmes récurrents dus au calcaire. La commission bâtiment est chargée du dossier.

L'investissement principal sera l'achat d'un tracteur neuf.

Pour l'école, l'appel à projet « école numérique », va permettre l'acquisition d'un tableau numérique supplémentaire ainsi qu'un vidéoprojecteur. Le photocopieur dont l'achat avait été reporté début 2020 sera acquis en ce début d'année.

2) – Photocopieur de l'école

Madame JOUSSEAU Laurence, 4^{ème} Adjointe au Maire, présente le devis réactualisé pour le remplacement du photocopieur de l'école. Deux solutions sont proposées, l'achat ou la location du matériel.

Concernant l'achat, le coût serait de 3 390 € HT soit 4 068 € TTC avec un contrat de maintenance par copie noir et blanc de 0.0049 € et de 0.0482 par copie couleur.

Concernant la location, le coût serait de 185 € HT soit 222 € TTC par trimestre avec un contrat de maintenance par copie noir et blanc de 0.0049 € et de 0.0482 par copie couleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter le photocopieur neuf auprès de la société VOTRE BUREAU de MACON au prix de 3 390 € HT soit 4 068 € TTC. La TVA sera récupérée l'année prochaine sur le budget 2022.

3) – Emprunts -

Monsieur le Maire et Madame Vanessa DAUJEAN informent le Conseil Municipal qu'ils ont pu s'entretenir avec le Crédit Agricole vendredi 15 janvier afin d'envisager le réaménagement de deux prêts en raison de la baisse des taux, inférieur à 1 % en ce moment, et l'étude d'un prêt pour l'achat du tracteur communal.

4) – Entretien des bâtiments -

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal des dernières interventions qui ont eu lieu sur la chaudière bois en raison d'une importante panne. L'entreprise DB ENTREPRISE est intervenue ainsi que l'entreprise FROLING pour certaines pièces à réparer et des réglages à effectuer. Actuellement, la chaudière fioul a pris le relais afin de permettre la continuité du chauffage dans les bâtiments communaux.

Une pièce ayant cassé dans le silo à plaquette, il a fallu faire appel à la société LOCASPIR afin de vider le silo pour pouvoir intervenir sur la pièce défectueuse. Les plaquettes forestières ont été stockées momentanément à l'abri dans les locaux de l'entreprise de Monsieur BLANC Anthony.

Monsieur le Maire précise que le cumulus du logement de la maison de Bonzon est en panne et présente le devis de réparation. Il s'agit d'un cumulus thermodynamique qui fonctionne avec la VMC du logement et dont le devis établi par la SARL ABEL JAYET de MACON s'élève à 1 304.19 € HT soit 1 375.92 € TTC, le kit compresseur étant à remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ce devis.

5) – Courrier de Monsieur GUENOT Alexandre -

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur GUENOT Alexandre sollicitant l'autorisation de réaliser des travaux dans les locaux de l'épicerie. En effet, Monsieur GUENOT souhaite agrandir le local de l'épicerie en ouvrant le local « bureau », réalisation d'une ouverture en supprimant la porte et la fenêtre, avec installation d'une tablette à mi-hauteur.

Le Conseil Municipal, décide, après un débat engagé, par 7 voix pour et 6 abstentions, d'accepter ces travaux qui seront entièrement financés par Monsieur GUENOT et réalisés par une entreprise spécialisée. Le Conseil Municipal décide de ne pas demander la remise en état d'origine au terme du bail.

Monsieur le Maire rappelle, dans le contexte sanitaire actuel, la nécessité du port du masque pour l'ensemble des clients.

6) – Courrier de Madame PARISET Caroline -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame PARISET Caroline concernant la vinification du vin de son chai à Saint Gengoux, Domaine de l'Aubaine, et sollicitant l'autorisation de rejeter ses effluents de cave dans le réseau d'assainissement.

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire et Président du SIVOM du Mâconnais est chargé d'étudier ce dossier.

7) – Convention avec la S.P.A.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la SPA de MACON concernant les nouveaux tarifs du contrat fourrière pour 2021, à savoir :

Convention n° 1 : 0.75 € par habitant

Convention n° 2 : 0.90 € par habitant

Soit une augmentation de 0.05 € par habitant pour chaque convention.

La commune verse actuellement la somme annuelle de 0.85 € par habitant (526.15 €) pour la convention n° 2.

Le Conseil Municipal accepte cette modification de tarif et donne son accord pour la signature de l'avenant à la convention.

8) – Convention Cadre du Centre de Gestion -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploipublic.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité ou l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

Emploi -mobilité	Prestation de recrutement
	Agence d'intérim territorial
Santé au travail et prévention des risques	Service de médecine préventive
	Prestations d'accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d'accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d'évaluation des risques professionnels »
	Mise à disposition d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)
	Service de médecine de contrôle
Administration du personnel	Gestion externalisée des paies et des indemnités
	Retraite CNRACL : demande d'avis préalable à la CNRACL
	Retraite CNRACL : Qualification de compte individuel retraite (QCIR)
	Retraite CNRACL : Simulation de calcul
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite normale
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite pour invalidité
	Retraite CNRACL : Forfait simulation de calcul + liquidation de pension pour retraite normale
Thème	Prestations
Gestion des documents et des données	Prestation d'accompagnement à la protection des données
	Prestation d'assistance à l'archivage
	Conseil en gestion des données
Conseil, organisation et changement	Projet de territoire et Charte de gouvernance
	Projet de mandat

	Mutualisation
	Transferts de compétences
	Fusions, modifications et dissolutions d'EPCI
	Création de communes
	Projet d'administration
	Relations élus-services
	Projet de service
	Diagnostic organisationnel et réorganisation
	Coaching individuel
	Co-développement
	Organisation du temps travail
	Règlement intérieur
	Outils RH (organigramme, fiches de postes...)
	Mise en œuvre ou réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
	Animation de séminaires et d'ateliers de co-construction

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de l'autoriser à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1 :

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 18 janvier 2021

ARTICLE 2 :

Autoriser l'autorité territoriale à signer la convention-cadre et les actes subséquents.
(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

9) – Locations communales -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en location des deux derniers logements de l'immeuble communal, le studio et le logement refait à neuf de type F3. Tous les logements sont loués.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Madame Corinne DESMURS concernant les loyers du Caveau « Aux Saveurs du Vieux Logis ».

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, fait part de l'intervention de l'entreprise SUEZ concernant le problème d'infiltration d'eau dans la cave du logement de l'ancienne poste.

10) – PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de M. et Mme BUSSERET Cyril concernant les terrains constructibles de sa propriété. Une réflexion sera étudiée lors de la prochaine commission communale PLUI.

Monsieur le Maire rappelle la commission PLUI prévue le jeudi 21 janvier 2020 à 09 H 45 avec les services du SCIADS et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour l'étude du parc Grosbon.

11) – Questions diverses

✓ POMPIERS

Monsieur le Maire présente le devis de matériel pour les pompiers de la compagnie établi par l'entreprise DUMONT SECURITE pour un montant global de 845.27 € HT soit 1 014.32 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte ce devis dont la dépense sera inscrite sur le budget communal 2021.

Monsieur Thierry VERGNAUD informe le Conseil Municipal des problèmes de vestiaires dans le local des Pompiers, la compagnie comptant désormais 3 recrues féminines.

✓ Elections Régionales et Départementales

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture concernant le report au mois de juin 2021 des élections Régionales et Départementales prévues initialement en mars 2021. Il convient de prévoir l'organisation de ce double scrutin qui se déroulera le même jour et où les électeurs voteront deux fois dans des urnes différentes.

Monsieur le Maire précise que pour l'achat d'une urne, la préfecture rembourse la commune sur présentation d'une facture acquittée à hauteur du montant de l'achat et dans la limite de 190 € TTC.

La commune dispose de deux urnes mais l'une d'elle ne peut être utilisée en raison d'un dysfonctionnement dans le système de comptage. Le Conseil Municipal décide d'acheter une nouvelle urne et de bénéficier de la prise en charge de la préfecture.

✓ PETR Mâconnais Sud Bourgogne (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) – Concertation SCOT (Schéma de cohérence territoriale)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intervention des personnes du PETR lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, sans doute entre avril et juin, pour la présentation d'un film en réalité virtuelle et afin de discuter du SCOT.

✓ Bois et forêts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu le 20 décembre dernier concernant le changement de responsable de l'UT de CHALON EST. Monsieur François POLY, responsable de l'Unité Territoriale de CHALON EST, est remplacé par Madame Amandine REMY.

✓ **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu concernant les travaux d'enrobés sur la commune de Donzy le Pertuis, quartier des Bachâsses, et qui nécessiteront une déviation par la route départementale n° 487 à Bassy du 25/01/2021 au 12/02/2021.

✓ **Demandes de subvention**

Monsieur le Maire fait part des différentes demandes de subvention reçues : école des métiers DIJON Métropole, les restaurants du Cœur et le Don du Sang.

Le Conseil Municipal renouvellera les subventions versées pour les associations, les restaurants du Cœur et le Don du Sang.

✓ **Epandage des boues de la lagune du bourg de PERONNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du récépissé de déclaration relatif à l'épandage des boues résiduelles de la lagune de PERONNE sur la commune de Saint Gengoux de Scissé.

✓ **INSEE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'INSEE concernant l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages 2021 qui aura lieu de février à avril prochain sur un échantillon de logements de la commune.

✓ **DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite annuelle de l'école par les représentants DDEN qui aura lieu demain mardi 19 janvier à 09 H 30. Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe, sera présente pour accompagner Madame GUICHARD Monique, déléguée DDEN.

✓ **Inauguration de la fibre optique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la venue du Président du Conseil Départemental, Monsieur André ACCARY, le vendredi 29 janvier 2021 à 15 h 00 pour l'inauguration de la Fibre Optique sur la Commune.

✓ **Eclairage public**

Monsieur Didier GAULT fait part du dysfonctionnement du lampadaire situé chemin des Crays.

Madame PIRON Jacqueline fait part de la demande de Madame RIGUET concernant le dérèglement des horloges des lampes situées rue de Poil Rouge, celles-ci ne s'allument pas en même temps que les autres.

Des demandes d'interventions seront envoyées au SYDESL afin de résoudre ces problèmes.

Madame BUSSET Nathalie demande si l'éclairage de l'Eglise fonctionne toute la nuit. Un contrôle sera effectué pour voir ce qu'il en est.

✓ **P.A.V. vers le cimetière**

Monsieur Didier GAULT informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté d'importants trous vers les PAV (Points d'Apports Volontaires) situés en face du cimetière. Les travaux de rebouchage seront confiés à l'employé communal.

✓ **Remerciements**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers de remerciements reçus de Madame BERTHAIRE et de M. et Mme CORDELIER à la suite de la distribution des colis et des vœux écrits de la Municipalité.

La séance est levée à 21 H 30.